



Communiqué de presse

Crolles, le 07 septembre 2009

Vous cherchez des informations sur le logement : frappez à la bonne porte !

Pour répondre à vos questions, l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) organise avec le soutien de la Communauté de communes du Grésivaudan deux permanences gratuites par mois à Crolles et Pontcharra.

Construisez votre projet avec l'ADIL

Avant de vous engager, informez-vous sur vos droits et obligations en consultant l'ADIL, agréée par le Ministère chargé du logement. Leurs conseillers, juristes spécialistes du logement, vous aideront à répondre à toutes vos questions, en vous offrant un conseil complet, objectif, personnalisé, et gratuit. Si l'ADIL peut vous guider dans votre projet, sachez qu'elle n'agira pas à votre place : son rôle exclusif est de vous informer.

L'ADIL vous apporte un conseil juridique, financier et fiscal pour acheter, construire, vendre, améliorer, rénover un logement : plans de financement, contrats avec les professionnels, dispositifs d'accès au droit, rapport locatifs, copropriété, impôts et fiscalité de l'immobilier, autorisation de construire, qualité de l'habitat, informations sur les aides et les marchés locaux de l'habitat...

Vous êtes locataire...

Mon propriétaire peut-il augmenter le loyer comme il veut ? Comment se répartissent les charges entre le propriétaire et moi ? Le propriétaire est-il obligé de faire les travaux que je demande ? Mon préavis se termine le 15 décembre : dois-je payer le loyer du mois entier ?

Vous êtes propriétaire...

Je paie plus de charges que les autres copropriétaires : pourquoi ? et qui décide de cette répartition ? Le ravalement de façades est-il obligatoire ? Je fais des travaux chez moi : à quelles réductions d'impôts ai-je droit ? Je vais revendre un bien immobilier : vais-je payer un impôt sur la plus-value que je réalise ? Je veux changer les fenêtres de mon habitation : ai-je besoin d'une autorisation ?

Vous achetez, vous construisez...

Pouvons-nous devenir propriétaires avec ce que nous gagnons ? Nous achetons un logement à deux : quelles précautions doit-on prendre ? Quelles assurances dois-je souscrire avant de faire construire ma maison ? Quels frais sont à prévoir en plus d'un prêt ? De quelles subventions puis-je bénéficier ? Je dois revendre mon logement : que devient mon crédit ?

**NOUVEAU DANS LE GRESIVAUDAN !
DEUX PERMANENCES ADIL GRATUITES PAR MOIS**

Mairie de Crolles : le 2^e jeudi du mois de 14h à 17h

Mairie de Pontcharra : le 4^e jeudi du mois de 14h à 17h

Les prochaines dates :

à la mairie de Crolles : le jeudi 10 septembre

à la mairie de Pontcharra : le jeudi 24 septembre

Contact : Marie-Laure Boutry

ADIL

Il est préférable de prendre rendez-vous au 04 76 53 37 30

www.anil.org